

Décision

Générale

colonial

Décision n° 28-268-1919 Mutation.

n° 28-268-1919

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 février 1919

Numéro JO

n° 268 du 28/02/1919

Date du numéro

28 février 1919

TEXTE INTÉGRAL

M. Lorient de Rouvray, Chef du service des P.T.T. est chargé provisoirement des fonctions de Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, de Conservateur de la Propriété Foncière et de Curateur aux biens vacants. Il aura droit en cette qualité à un supplément de 600 francs et aux frais de bureau attachés à ce service.